

CONSEIL COMMUNAL DU 25 novembre 2019

Question orale du conseiller Luc JORIS (PTB).

Concerne : MOBILITE - chantier VILLE CONVIVIALE

Lors du dernier Conseil, notre Groupe vous a interpellé sur les problèmes de mobilité constatés dans le cadre du début de chantier VERVIERS Ville Conviviale. Comme nous l'avions dit, nous restons très attentifs aux problèmes causés par les travaux qui impactent négativement nos commerçants. A propos des usagers des autobus obligés de parcourir à pied de longues distances en forte déclivité pour rejoindre l'hypercentre, Mme la Bourgmestre nous avait répondu qu'elle rencontrerait la direction du TEC début novembre afin de mettre en place un service de navettes de bus entre la rue du Palais et la place Verte. **Pourriez-vous nous informer des suites de votre réunion et des modalités concrètes retenues attendues par nombre de nos concitoyens ?**

D'autre part, ma camarade Andrea Cotrena vous avait interrogé sur l'opportunité de rendre le parking gratuit au moins durant les travaux tant pour le service aux citoyens que pour baisser la pression écrasante des travaux pour nos commerçants. Cette mesure nécessiterait la rupture du contrat de gestion privée de notre parking public. Nous sommes particulièrement contents de la réponse de monsieur l'échevin Loffet qui s'est dit ouvert à l'étude juridique du coût de cette rupture. **Nous voudrions donc savoir si c'est bien une position du Collège et savoir quand vous comptez mettre en place cette expertise juridique car les travaux ont déjà bien commencé et nos commerçants en souffrent beaucoup aujourd'hui ?**

Enfin, je profite de vous parler mobilité pour attirer votre attention **sur la sécurité routière dans le quartier Brou-Harmonie**. Depuis la réouverture du piétonnier aux voitures, nous remarquons que les piétons l'utilisent toujours

comme un piétonnier bien qu'ils soient à présent exposés aux dangers de la circulation automobile. Le piétonnier et ses abords se sont transformés en espace public partagé avec ses avantages et inconvénients. Nous avons pu observer divers comportements des automobilistes empruntant cet espace. Certains conducteurs prudents roulent à allure modérée mais ont l'attention captée par la signalisation abondante et négligent ainsi les piétons. D'autres sont distraits par leur GPS désorienté. Enfin, les nouveaux habitués de l'itinéraire de déviation, plus sûrs d'eux, augmentent leur allure dangereusement. Nous avons déjà pu observer des presque accidents. Sachant qu'une collision entre un piéton et une auto circulant à la vitesse autorisée de 30km/h peut engendrer de graves lésions corporelles voire être fatale pour le piéton dans 5 % des cas (source IBSR) nous souhaitons que toutes les précautions soient prises rapidement pour éviter un drame. Savez-vous qu'à Eupen, dans l'espace partagé situé en Centre-Ville, la vitesse y est limitée à 20 km/h ? Ici nous alertons les autorités sur un danger potentiel. Nous espérons que le Collège mettra tout en œuvre avec les fonctionnaires experts de la Ville et de la Police pour trouver les meilleures techniques de prévention.

Notre question : avez-vous pensé à des mesures de sécurisation spécifiques pour les piétons pour toute la durée de la réouverture du piétonnier aux véhicules ?

Luc JORIS.